



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »

(Notre-Dame, le 13 juillet 1917)

Lettre de liaison n° 41 (14 décembre 2016)

Chers amis,

Concernant la consécration de la Russie, deux demandes distinctes ont été formulées par le Ciel : une première en 1929 et 1930 par Notre-Dame (voir [lettre de liaison n° 39](#)) ; puis, le pape n'ayant pas réagi, une deuxième par Notre-Seigneur, plus facile mais avec des fruits différents (voir [lettre de liaison n° 40](#)).

Les conditions associées à ces deux consécérations sont également différentes. À Alexandrina da Costa, Notre-Seigneur ne demanda qu'une consécration par le pape. Par contre, Notre-Dame assortit sa demande de plusieurs conditions que nous connaissons par les lettres de sœur Lucie à son confesseur. Le 29 mai 1930, elle lui écrivit :

Le bon Dieu promet de mettre fin à la persécution en Russie, si le Saint-Père daigne faire, et ordonne aux évêques du monde catholique de faire également, un acte solennel et public de réparation et de consécration de la Russie aux très Saints Cœurs de Jésus et de Marie, Sa Sainteté promettant, moyennant la fin de cette persécution, d'approuver et de recommander la pratique de la dévotion réparatrice,

Deux semaines plus tard, elle lui écrivit à nouveau, répétant mot pour mot la demande exprimée dans la lettre précédente. Le père Gonçalves en informa lui-même Pie XI.

Plus tard, sœur Lucie précisa comment faire participer les évêques. En effet, le 21 mars 1982, le nonce apostolique du Portugal, Monseigneur Sante Portalupi, se rendit à Coïmbra accompagné de l'évêque de Leiria, Monseigneur do Amaral, et de M. Cardoso de Lacerda, président honoraire de la Ligue Eucharistique. Il interrogea sœur Lucie qui lui précisa les conditions dans lesquelles devait se faire la consécration :

Pour que les évêques du monde soient unis à lui lors de la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie, le pape devrait ou bien convoquer tous les évêques à Rome ou en un autre lieu, à Tuy par exemple, ou bien ordonner aux évêques du monde entier d'organiser, chacun dans sa cathédrale, une cérémonie publique et solennelle de réparation et de consécration de la Russie aux très Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Pour la deuxième solution qui avait sa préférence, elle ajouta :

Certains évêques feraient la consécration le jour, d'autres la nuit, au cours d'une veillée de prière. (...) Si les gouvernements communistes empêchaient les évêques catholiques de faire des cérémonies publiques et solennelles, ces prélats pourraient accomplir la consécration dans de petites chapelles. Et si l'ordre du pape n'atteignait pas certains évêques à cause du manque de liberté religieuse, le bon Dieu le comprendrait, car il veut l'unanimité morale des évêques et non pas obligatoirement la totalité arithmétique.

Remarquons au passage que les termes employés par sœur Lucie indiquent clairement qu'en mars 1982, date de l'entretien, la consécration n'était toujours pas faite comme Notre-Dame l'avait demandé.

La Sainte Vierge demande donc au pape :

- 1) d'ordonner aux évêques du monde entier,
- 2) de consacrer avec lui,
- 3) la Russie,
- 4) au Cœur Immaculé de Marie,
- 5) avec un acte public de réparation,
- 6) et la promesse de reconnaître la dévotion réparatrice des premiers samedis du mois.

Par contre, Notre-Seigneur demanda simplement une consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie par



le pape seul, sans autre condition.

Depuis la demande de Notre-Dame, on recense huit actes réalisés par les papes : trois par Pie XII, un par Paul VI et quatre par Jean-Paul II. Voici comment chacun de ces actes vérifie les conditions précisées par Notre-Dame (tableau tiré du livre de Joseph de Belfont, [Mystères et vérités cachées du troisième secret de Fatima](#), Nouvelles Éditions Latines, octobre 2016, page 183) :

Date	Le pape	1) Ordre à tous les évêques	2) Consécration	3) De la Russie	4) Au Cœur Immaculé de Marie	5) Avec un acte public de réparation	6) Approuver la dévotion réparatrice
Oct. 1942	Pie XII	Non	Oui	Non (3)	Oui	Non	Non
Déc. 1942	Pie XII	Non	Oui	Non (3)	Oui	Non	Non
Juillet 1952	Pie XII	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Nov. 1964	Paul VI	Non (1)	Non (2)	Non	Non	Non	Non
Juin 1981	Jean-Paul II	Non	Non (2)	Non	Non	Non	Non
Déc. 1981	Jean-Paul II	Non	Non (2)	Non	Non	Non	Non
Mai 1982	Jean-Paul II	Non (1)	Oui	Non (3)	Non	Non	Non
Mars 1984	Jean-Paul II	Oui	Oui	Non (3)	Non	Non	Non

Nota 1 : Paul VI ne donna aucun ordre aux évêques. Jean-Paul II dit simplement qu'il faisait son acte « *en union spirituelle* » avec les évêques.

Nota 2 : Le terme employé lors de ces actes est "remettre" et non pas "consacrer".

Nota 3 : La formule employée par Pie XII est : « *spécialement à ceux [les peuples] qui professent pour vous une singulière dévotion et chez lesquels il n'y avait pas de maison qui n'honorât votre vénérable icône* ». Celles employées par Jean-Paul II sont : « *les nations qui ont particulièrement besoin de cette offrande et de cette consécration* » et « *les peuples dont tu attends de nous la consécration et l'offrande* ».

On voit qu'**aucun des huit actes ne remplit les six conditions demandées par Notre-Dame**. En particulier il n'y eut ni acte de réparation, ni promesse d'approuver la dévotion réparatrice des premiers samedis du mois.

Par contre, la plupart de ces actes remplissent les conditions demandées par Notre-Seigneur. Et il est exact que ces actes ont porté les fruits promis dans ce cas : [la fin de la guerre dans le cas de Pie XII](#) et la fin des persécutions en Russie et la chute du mur de Berlin dans le cas de Jean-Paul II.

Le cadre de cette lettre ne permet de détailler plus longuement cette question. Pour ceux qui souhaiteraient l'approfondir, nous leur suggérons de lire le livre de Joseph de Belfont précédemment cité.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.

Yves de Lassus
Président de Cap Fatima 2017



Les cinq premiers samedis du mois en 2017

À partir du mois prochain, pour bien préparer le centenaire, il est proposé de pratiquer ensemble les cinq [premiers samedis du mois](#). Deux séries seront proposées : une première de janvier à mai pour fêter le centenaire de la première apparition de Notre-Dame, une deuxième de juin à octobre pour fêter le centenaire de la dernière apparition de 1917.

Chaque samedi sera plus spécialement consacré à la réparation d'une des cinq offenses au Cœur Immaculé de Marie : en janvier et juin celles contre l'Immaculé Conception de Notre-Dame, en février et juillet celles contre sa Virginité, en mars et août celles contre sa Maternité Divine, en avril et septembre celles qui mettent la haine de la Mère Immaculé dans le cœur des enfants, enfin en juin et octobre celles contre ses saintes images. Pour la première série, il sera proposé de méditer les cinq mystères douloureux, et pour la deuxième les cinq mystères glorieux.

Une semaine avant chaque premier samedi, vous recevrez une méditation de 15 minutes sur un mystère du Rosaire ainsi qu'un rappel sur les offenses au Cœur Immaculé de Marie. Vous pouvez déjà vous inscrire sur le site à la page suivante : <http://www.fatima100.fr/les-premiers-samedis-du-mois/1ers-samedis-2017>